



<https://www.citsmr.org> - info@citsmr.org

Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu tenue le 12 mars 2024

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par un ou des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

On pourra trouver la version officielle du procès-verbal de l'assemblée du mois précédent du conseil municipal ainsi que les enregistrements vidéo à l'adresse internet suivante :

<http://smsr.quebec/seances-du-conseil-et-proces-verbaux/>

Les séances du conseil municipal sont désormais diffusées en direct. Les enregistrements des séances sont accessibles sur la même page que les procès-verbaux. Le lien pour regarder en direct la diffusion des assemblées du conseil est le suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/85851173672?pwd=NnVzWWNlVFFlNnEyTGdhdkV4b1pwQT09>

Les procès-verbaux des comités consultatifs municipaux (CCU, CCE, CCL) se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://smsr.quebec/comites-consultatifs/>

- 1 Après l'adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière assemblée, les conseillers approuvent les dépenses du mois dernier pour un total de 531 370 \$.
- 2 Dépôt d'une pétition. 37 résidents de la rue Val d'Or (sur 56) déposent une pétition demandant de réduire la limite de vitesse à 30 km/h comme sur la rue Charron. Les véhicules de livraison, les autobus scolaires et plusieurs automobilistes circulent souvent à une vitesse excessive, mettant en danger les enfants qui circulent ou jouent dans la rue.
- 3 Rapports des activités des élu.e.s depuis la dernière assemblée du conseil :
 - 3.1 Le conseiller **Réal Déry**
 - 3.1.1 Prend acte de la pétition déposée tout en indiquant que les agents de la SQ seront aux aguets dans des véhicules banalisés.
 - 3.1.2 Rappelle aux citoyens qui ne l'ont pas encore remplie l'obligation de compléter le formulaire d'auto inspection de la résidence qui a été envoyé par courriel à chaque citoyen en début d'année.

3.2 Le conseiller **John Bradley**

- 3.2.1 A participé à la rencontre mensuelle des élus.
- 3.2.2 S'est occupé des dossiers des routes et ponceaux.
- 3.2.3 A continué les longues démarches auprès du Ministère de l'environnement et des biologistes dans le dossier de la construction du futur quai polyvalent de la Municipalité.

3.3 Le conseiller **Maurice Rolland**

- 3.3.1 A été en mesure de constater les excès de vitesse sur la rue Val d'Or.
- 3.3.2 A participé à régler un problème de sécurité du système d'alarme des Résidences Saint-Marc-de-Verchères.

3.4 Le conseiller **Ghislain Henri**

- 3.4.1 A annoncé la participation du CCE à l'organisation de l'activité « La fresque du climat » de l'Association des Saint-Marcois le 21 avril prochain. ¹
- 3.4.2 S'est occupé du dossier de la distribution d'arbres en collaboration avec la Caisse Desjardins.
- 3.4.3 Mentionne le succès du spectacle des Wodden Shapes le 16 février dernier et annonce la présentation d'un récital de chansons de Ginette Reno le 16 mai pour lequel le coût d'admission est de 20\$.

3.5 Le conseiller **Yvon Forget** a participé à la rencontre du CCU qui se préoccupe du futur développement immobilier.

3.6 Le Maire **Alain Lavallée**

- 3.6.1 Annonce la formation d'un comité conjoint des quatre municipalités concernées par le nouveau règlement sur la vitesse sur la rivière pour étudier sa mise en application qui entraînera des dépenses importantes pour chacune d'entre elles.
- 3.6.2 S'est occupé du dossier de la mise à niveau des installations du système de traitement des eaux usées dans lequel Saint-Marc-sur-Richelieu est considéré comme un client de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

- 4 Les membres du conseil acceptent le dépôt du rapport des activités du CCU qui s'est réuni le 21 février dernier.
- 5 Les conseillers approuvent une dérogation mineure dans un projet d'agrandissement pour fins d'intergénération d'une résidence qui entraînera une diminution de la marge latérale gauche requise.
- 6 Les conseillers utilisent le droit de préemption de la municipalité dans le cas de deux lots qui, s'ils viennent un jour sur le marché, serviraient à agrandir le parc André-R-Noël et à augmenter l'espace disponible pour la caserne Camille-Dubé.
- 7 La Municipalité accepte le don par un contribuable d'un lot de 116 m² qui complète un espace municipal.
- 8 Les membres du conseil acceptent l'entente de 6 ans qui assure les services de la SQ.

1 Quelques jours après l'assemblée du conseil, la Municipalité s'est retirée son partenariat avec l'Association des Saint-Marcois mais a accordé à cette dernière une subvention de 500 \$ pour sa réalisation.

9 Les conseillers procèdent à la nomination officielle de deux nouvelles membres citoyennes du CCE, soient **Mmes Marie-Josée Gagnon et Evelyne Provost**. À ce sujet, durant la période de questions des citoyens, un d'entre eux s'informe du processus de sélection des membres citoyens. Réponse : les personnes intéressées se présentent d'elles-mêmes. Il ne semble pas y avoir d'autres critères de sélection à moins qu'il n'y ait plus de candidatures que de postes ouverts.

10 QUESTIONS CITOYENNES

10.1 À la question d'un citoyen de la rue Val d'Or à propos des activités commerciales autorisées sur cette rue, on répond que les commerces de proximité sont autorisés et que les clients doivent faire preuve de civisme et respecter les limites de vitesse sur la rue.

10.2 Un citoyen demande si les contribuables peuvent utiliser le logiciel d'infographie de la Bibliothèque Archambault-Trépanier. On lui répond que les logiciels municipaux ne sont pas accessibles aux contribuables.

Liste des sigles utilisés :

ADMQ :	Association des directeurs municipaux du Québec
AIBR :	Aqueduc intermunicipal du Bas-Richelieu
ARTM :	Autorité régionale de transport métropolitain
CABVR :	Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu
CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CLD :	Centre local de développement (organisme régional)
COMBEQ :	Corporation des officiers municipaux et en environnement du Québec
COVABAR :	Comité de concertation et de valorisation du bassin versant de la rivière Richelieu
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
FQM :	Fédération québécoise des municipalités
GES :	Gaz à effet de serre
GIEC :	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MADA :	Municipalité amie des aînés
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'habitation
MDJ :	Maison des jeunes « La Traversée »
MRCVR :	Municipalité régionale de comté de la Vallée du Richelieu
MTQ :	Ministère du transport du Québec
OBNL (ou OSBL) :	Organismes à but non lucratif
PMAD :	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PRIMADA :	Programme d'infrastructures Municipalité amie des Aînés
SEMECS :	Société d'économie mixte de l'est de la couronne sud (Usine de biométhanisation des résidus organiques)
SHMSR :	Société d'horticulture de Saint-Marc-sur-Richelieu
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité et incendies (organisme municipal)
PIIA :	Plan d'intégration et d'implantation architecturale
TECQ :	Taxe sur l'essence et contribution du Québec